

Article 1 : Conditions générales Les conditions générales (ci-après « Conditions Générales ») s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des services proposés par FAYOE LUX SUARL (Yokan Lodge - Yokan Camping Chic). Le fait pour une personne physique ou morale, de procéder à une réservation auprès de FAYOE LUX SUARL (Yokan Lodge - Yokan Camping Chic) emporte acceptation pleine et entière des Conditions Générales. Les conditions générales sont établies en conformité avec la loi sur les prix et la protection du consommateur en vigueur au Sénégal.

Annulations liées au Covid ou toute autre pandémie : C'est uniquement en cas de fermeture des frontières du Sénégal, que l'annulation du séjour sera possible. Dans ce cas uniquement, FAYOE LUX SUARL (Yokan Lodge - Yokan Camping Chic) émettra un bon d'achat de la même valeur que le montant que vous avez déjà payé. Ce bon d'achat est valable 18 mois à compter de sa date d'émission (le nouveau séjour doit donc se dérouler au cours de ces 18 mois) pour un séjour se déroulant dans le même établissement que celui que vous aviez sélectionné et suivant les disponibilités de l'hôtel.

Article 2 : Informations commerciales Les brochures, sites web, dépliants, etc. sont établis de bonne foi sur la base des données disponibles au moment où ils ont été élaborés. Ils sont susceptibles de faire l'objet de mises à jour.

Article 3 : Documents de voyage

3.1. Documents remis par FAYOE LUX SUARL (Yokan Lodge - Yokan Camping Chic) Les documents de voyage comprennent la confirmation du séjour, ils seront envoyés par mail moyennant le paiement complet du séjour au plus tard 7 jours avant la date de départ.

3.2. Documents de voyage du client Chaque voyageur doit être en possession de titres d'identité valables pour le voyage au Sénégal. Le client a l'obligation de prendre connaissance des informations en la matière. Le cas échéant, il doit s'informer auprès du consulat du pays de destination et/ou de transit.

3.3. Informations à transmettre par le client Préalablement à la réservation, le client a l'obligation de soumettre une copie de chaque passeport des voyageurs en cours de validité pendant tout le séjour, de signaler tout élément susceptible de compromettre d'une manière ou d'une autre le bon déroulement du voyage (état de santé, habitudes alimentaires, etc.).

Article 4 : Prix des services

4.1. Détermination du prix Le prix convenu dans la réservation est fixe et il inclut tous les services en faisant l'objet, sous réserve d'une erreur matérielle évidente et de la possibilité de révision des prix dans les conditions précisées ci-après.

Conformément à la réglementation en vigueur, une taxe de séjour locale est également due aux pouvoirs locaux qui en fixent le montant et qui peuvent, selon leurs prérogatives, y apporter parfois de petites modifications. En général, le client est tenu d'effectuer un dépôt lors de son arrivée pour les dépenses, achats, locations sur place. Celle-ci lui est remboursée à la fin de son séjour, après paiement de ses dépenses, vérification et déduction des frais éventuellement dus ou des coûts des dommages occasionnés lors d'une location d'appareil, matériel, engin.

4.2. Taxes Les prix indiqués sont calculés sur la base de toutes les taxes et indemnités prélevées par des tiers connus au moment de la réservation. Toutes les taxes et indemnités prélevées par des tiers qui seront introduites ou modifiées après cette date seront facturées au prix coûtant sauf si elles doivent être payées sur place (par ex. taxe de séjour à payer sur place).

Article 5 : Paiement du prix du voyage

5.1. Réservations plus de 42 jours avant le départ. Lors de la réservation, le client paie une avance de 50 % du prix total du voyage. Les assurances et frais administratifs éventuels doivent être payés intégralement lors de la réservation. Le solde de la réservation doit être payé au plus tard 42 jours avant le départ.

5.2. Réservation moins de 42 jours avant le départ. Si le client réserve moins de 42 jours avant le départ, le prix total du voyage (y compris les assurances et frais administratifs éventuels) doit être payé à la date de la réservation.

5.3. Retard de paiement Tout retard de paiement autorise FAYOE LUX SUARL (Yokan Lodge - Yokan Camping Chic) à réclamer :

– un intérêt conventionnel de 12% par an sur le montant encore dû à compter de la date d'échéance;
– des frais administratifs forfaitaires de 10 % du prix total du voyage, avec un minimum de 100 €. En cas de défaut de paiement, FAYOE LUX SUARL (Yokan Lodge - Yokan Camping Chic) a le droit de résilier le service et de facturer des frais d'annulation (comme fixé à l'article 8), sans préjudice de son droit de réclamer les intérêts et frais administratifs susmentionnés.

Article 6 : Autres modifications par le client

6.1. Modifications avant le départ Des modifications de réservation sont possibles, sous réserve de disponibilité, moyennant le paiement de frais de modification et la révision éventuelle de prix. Les modifications peuvent entraîner la perte de certaines réductions si les conditions y afférentes ne sont plus remplies. Les frais de modification dépendent du ou des services réservé(s) et du moment de la modification. Dans les limites autorisées par la loi, ces frais seront également applicables si la modification est causée par un cas de force majeure.

6.1.2. Modifications importantes En cas de modification de l'hébergement, de la date d'arrivée et/ou de départ, les conditions d'annulation normales s'appliquent (voir article 8 Annulation par le voyageur).

6.2. Modifications pendant le séjour Les modifications de la date de retour sur place ne sont en principe plus possibles. Le client qui modifie ou interrompt malgré tout son voyage prématurément n'a pas droit au remboursement des services non reçus. Tous les frais supplémentaires (entre autres transport, administration, etc.) sont à charge du client.

Article 7 : Annulation par le client Les annulations doivent toujours intervenir par écrit par le client au nom duquel est faite la réservation et mentionnant le numéro/référence de réservation. L'indemnité d'annulation dépend du moment de l'annulation. Des indemnités d'annulations sont calculées en pourcentage sur base du prix total du voyage (hors suppléments et primes d'assurance). L'indemnité d'annulation est déterminée comme suit sur le montant total de la réservation : – jusqu'à 43 jours avant la date d'arrivée : 15 % – de 42 à 29 jours avant la date d'arrivée : 35 % – de 28 à 22 jours avant la date d'arrivée : 40 % – de 21 à 15 jours avant la date d'arrivée : 50 % – de 14 à 6 jours avant la date d'arrivée : 75 % – de 5 à 1 jour avant la date d'arrivée : 90 % - Le jour de l'arrivée ou en cas d'arrivée un jour différent de celui prévu par l'hôtel : 100 % du séjour . Certains séjours vendus sont non-annulable, non-remboursable ou font le cas d'autres indemnités d'annulation. Ces informations sont communiquées au client au plus tard avant sa confirmation de réservation.

Article 8 : Cessibilité du contrat Le client peut céder le contrat à un tiers pour autant que :

- le cessionnaire remplisse toutes les conditions du contrat de voyage;
- la demande de cession soit introduite au moins 30 jours calendaires avant le départ, voire suffisamment longtemps avant le départ pour que les formalités et les activités nécessaires puissent encore être effectuées ; les prestataires des services impliqués dans l'exécution du contrat ne s'opposent pas à cette cession.

Le Client, qui cède son voyage, et le cessionnaire sont solidairement responsables à l'égard de FAYOE LUX SUARL (Yokan Lodge - Yokan Camping Chic) du paiement du prix total de la réservation, des frais de modification et des frais supplémentaires éventuels inhérents à la cession.

Article 9 : Responsabilité FAYOE LUX SUARL (Yokan Lodge - Yokan Camping Chic) est responsable de l'exécution du séjour des services compris dans le contrat de voyage réservation. En aucun cas FAYOE LUX SUARL (Yokan Lodge - Yokan Camping Chic) ne pourra être tenue responsable des dommages corporels (accidents de toute nature, décès, etc.) ou matériels (vol, perte, etc.), ni des retards éventuellement subis par le client et/ou sa famille pendant son voyage. Le Client est libre de souscrire à tout type d'assurance couvrant ces désagréments et FAYOE LUX SUARL (Yokan Lodge - Yokan Camping Chic) l'y encourage fortement.

Article 10 : Litiges Les litiges relatifs aux Services sont exclusivement régis par le droit sénégalais et relèvent de la compétence exclusive tribunal de grande instance de Fatick, sous réserve des dispositions protectrices des droits des consommateurs.

Pour toute question, remarque ou problème technique concernant ce site et les conditions générales, veuillez prendre contact à l'adresse suivante: contact@yokanlodge.com

Ces conditions générales ont été mises à jour le 1/6/2025-

FAYOE LUX suarl Téléphone & whatsapp [+221781967001](tel:+221781967001) Palmarin (route de Djifer) Sénégal N.I.N.E.A 008656227 R.C SN FTK 2021 B596
ORABANK iban : SN08SN1750140104435660020190 BIC : ORBKSNDA